Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 039-213902000-20261013-26054-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-MONT **26-054**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 octobre 2026

Date de Convocation : 08.10.2026
Date d'Affichage : 08.10.2026

Nb de conseillers en exercice : 11
Présents : 08 Votants : 11
Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents : BAKKER Angélique, CHAUVIN Romain, COIFFIER Claude, GAILLARD Elodie, GAY Didier, GERVAIS Valérie, PIETRIGA Guy, PONCET Claude.

Excusés : JANOD Nelly (procuration donnée à Guy PIETRIGA)
ARIZMENDI Lucas (procuration donnée à Claude PONCET)
BERR Julia (procuration donnée à Valérie GERVAIS)

OBJET : Attribution City stade

L'an deux mille vingt-six, le 13 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy PIETRIGA, Maire.

La délibération n° 26-039 du 29 juin 2026 prévoyait :

« La commune de Dompierre dispose d'une aire de jeux depuis de nombreuses années. L'augmentation des jeunes dans la population a montré la nécessité d'actualiser cet aménagement. Une mise aux normes s'avérait indispensable. Suite à l'étude réalisée, les conseillers ont délibéré pour approuver la création d'un city stade. »

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour faire une proposition :

- SATD : terrain multisport OPTIMO tubulaire : 38 298.50 € H.T.
- AGORESPACE : terrain multisport 250 acier bois : 58 704.00 € H.T.
- AMC DIFFUSSION : terrain multisport METALUPAST : 58 781.20 € H.T.

Après avoir examiné les différentes propositions sur les critères suivants : qualité des matériaux, prix, conformité a la demande de la commune, la commission propose l'offre SATD.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'offre SATD et autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette opération et à informer les différentes entreprises.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget au compte 2113.

Secrétaire de séance :
Elodie GAILLARD

Le Maire
Guy PIETRIGA

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
39270

Acte rendu exécutoire après le dépôt en préfecture de Lons-le-Saunier le 16/10/2026 et publication ou notification du 16/10/2026